



Berne, le 24.10.2012

Destinataires

Gouvernements cantonaux

**Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)
(Réintroduction temporaire de l'admission selon le besoin):
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le 24 octobre 2012, le Conseil fédéral a chargé le DFI de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet de réintroduction urgente de l'admission selon le besoin pour une durée de trois ans.

La consultation aura lieu comme suit:

Date et heure: lundi 5 novembre 2012, de 12h à 15h

Lieu: Kongress + Kursaal, Hotel Allegro, Kornhausstrasse 3, Berne
(voir plan annexé)

Un de vos représentants aura l'occasion d'exprimer votre position concernant le projet lors de l'audition. Les interventions seront consignées dans un procès-verbal.

Nous vous prions de bien vouloir confirmer votre présence jusqu'au lundi 29 octobre 2012 au plus tard aux adresses suivantes:

par e-mail à: Corinne.Bossard@bag.admin.ch

par voie postale à: Office fédéral de la santé publique, Division Prestations,
Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Bern.

Pour des questions de places, nous vous remercions d'inscrire, si possible, une personne au plus.

Nous vous offrons également la possibilité de vous exprimer par écrit sur le projet de révision. Merci de bien vouloir envoyer votre prise de position avec la remarque «Révision de la LAMal, réintroduction temporaire de l'admission selon le besoin» d'ici au 5 novembre 2012 au plus tard exclusivement par voie électronique à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus.



Nous vous remettons ci-joint le projet de loi fédérale urgente et le rapport explicatif qui s'y rapporte. Vous pouvez également télécharger l'ensemble de ces documents à l'adresse suivante : www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Alain Berset
Conseiller fédéral

Documents joints

- Projet d'acte et rapport explicatif (all, fr, it)
- Liste des destinataires (all, fr, it)